

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Nadine PIERRE, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Marine DUMÉRIL, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon BRUNEAU

DÉLIBÉRATION : 2024-041

OBJET : RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS BOIS ET LA CRÉATION D'UN ACCUEIL DE JOUR – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

DÉLIBÉRATION : 2024-041  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS BOIS ET CRÉATION D'UN ACCUEIL DE JOUR – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

La ville de Saint-Herblain prévoit de réhabiliter le groupe scolaire des Grands Bois et de créer un accueil de jour.

Les caractéristiques principales du programme sont les suivantes :

Description :

L'opération porte d'une part sur l'aménagement de l'accueil de jour (140 m<sup>2</sup>) dans les locaux vacants au rez-de-chaussée du groupe scolaire des Grands Bois et d'autre part sur la rénovation énergétique des bâtiments « École élémentaire et ancien service administratif » (Surface plancher : 2349 m<sup>2</sup>).

Les travaux d'amélioration concernent notamment :

- le remplacement de l'ensemble des menuiseries,
- l'ajout de volets roulants pour les menuiseries de la façade Sud,
- la mise en place d'une isolation par l'extérieur, recouverte en briquettes et bardage bois au niveau des rez-de-chaussée et enduit sur les parties hautes,
- le remplacement des éclairages intérieurs par des éclairages LED dans les locaux de l'élémentaire et la salle polyvalente,
- l'ajout de robinets thermostatiques pour les radiateurs existants,
- la reprise des faux plafonds de l'élémentaire (en option).

Les travaux d'aménagement de l'accueil de jour concernent :

- l'aménagement d'un espace vacant de 140 m<sup>2</sup>, en rez-de-chaussée composé de :
  - o 2 salles d'activités de 15 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup>,
  - o 1 espace cuisine / salle à manger d'environ 40 m<sup>2</sup>,
  - o 1 bureau d'accueil des familles,
  - o des sanitaires usagers : 2 WC et 1 douche adaptés PMR,
  - o des locaux dédiés au personnel : une salle de repos, des sanitaires, un vestiaire.
- la réorganisation d'un parking, la création d'une terrasse et la mise en accessibilité du local.

L'enveloppe prévisionnelle du projet global est estimée à 1 029 821 € HT soit 1 235 785 € TTC (valeur actualisée à nov. 2023), dont une enveloppe prévisionnelle dédiée aux travaux de 935 805 € HT soit 1 122 966 € TTC (valeur actualisée à novembre 2023).

Le projet se déroulera avec une phase de conception de 12 mois et de travaux de 18 mois.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2024.

La ville va déposer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture au titre des fonds verts – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux 2024 et a sollicité un soutien financier à hauteur de 500 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme des travaux de réhabilitation du groupe scolaire des Grands Bois et de la création d'un accueil de jour, exposé ci-avant,

- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 029 821 € HT soit 1 235 785 € TTC (valeur actualisée à novembre. 2023), dont une enveloppe prévisionnelle dédiée aux travaux de 935 805 € HT soit 1 122 966 € TTC (valeur actualisée à novembre. 2023) pour la réhabilitation du groupe scolaire des Grands Bois et la création d'un accueil de jour,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de la demande de financement auprès de la préfecture au titre des fonds verts – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux 2024.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 15/04/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Simon BRUNEAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 18/04/2024